



NOUVELLES D'EUROPE

On lit dans le Courrier anglais: Nous annonçons avec un sentiment de peine que le prince royal de Hanovre a perdu la vue sans espoir de guérison. Voici le texte du protocole final de la conférence de Londres, concernant la question des Dardanelles: Les difficultés dans lesquelles S. H. le sultan s'est trouvé placé, et qui l'ont déterminé à réclamer l'appui et l'assistance des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, venant d'être apaisées, et Mehmet-Ali ayant fait, envers S. H. le sultan, l'acte de soumission que la convention du 15 juillet était destinée à amener, les représentants des cours signataires de la dite convention ont reconnu qu'indépendamment de l'exécution des mesures temporaires, résultant de cette convention, il importe essentiellement de consacrer, de la manière la plus formelle, le respect dû à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore. Ce principe, étant par sa nature d'une application générale et permanente, les plénipotentiaires respectifs, munis à cet effet des ordres de leurs cours, ont été d'accord, pour manifester l'accord et l'union qui président aux intentions de toutes les cours, dans l'intérêt de l'affermissement de la paix européenne, il convenait de constater le respect dû au principe susmentionné, au moyen d'une transaction à laquelle la France serait appelée à concourir, à l'invitation et d'après le vœu de S. H. le sultan. Cette transaction étant de nature à offrir à l'Europe un gage de l'union des cinq puissances, le principal secrétaire d'état de S. M. Britannique ayant le département des affaires étrangères, d'accord avec les plénipotentiaires des quatre autres puissances, s'est chargé de porter cet objet à la connaissance du gouvernement français, en l'invitant à participer à la transaction par laquelle, d'une part, le sultan déclarerait sa ferme résolution de maintenir à l'avenir le susdit principe; de l'autre, les cinq puissances annonceraient leur détermination unanime de respecter ce principe et de s'y conformer. Le 10 juillet 1841. ESTERHAZY, NEUMANN, PALMERSTON, BULOW, BRUNOW. L'application de la vis d'Archimède à la propulsion des navires est une invention française dont les Anglais ont su tirer parti, comme cela se pratique. Les essais ont été faits il y a environ dix ans avec un bateau sur le bassin de la Villette, ensuite répétées par l'auteur au Havre; puis, à la sollicitation d'une compagnie anglaise, il a franchi le détroit et un steamer a été construit sous le nom de l'Archimède, qui ne le cède en rien, pour la marche, aux meilleurs steamers à roues. La compagnie propriétaire du Great Western vient de louer l'Archimède pour un certain temps, afin de faire des expériences comparatives; surtout sur le mode le plus avantageux de communiquer à la vis la puissance de la machine à vapeur. Mais l'incalculable avantage qu'un steamer de long cours établit avec la vis, possède sur ceux armés de roues, consiste dans sa plus grande facilité à gouverner, et à rester à la cape dans le mauvais temps; parce que le courant étant rejeté en arrière du navire par la vis, le bâtiment sera maintenu par l'action du gouvernail dans toutes les positions, et l'empêchera de tomber dans l'entre-deux des lames (trough of the sea). Un autre avantage non moins important de la vis, c'est qu'un navire auquel on l'applique, peut être en même temps construit selon les meilleurs modèles des vaisseaux à voile; car dans un beau temps la communication avec la vis peut être interceptée en une minute, et le navire fait alors usage de sa voile, jusqu'à ce que le mauvais temps le force de nouveau à recourir au combustible. Le poids de la vis est seulement un vingtième du poids des roues et de l'appareil qui leur est propre; et au lieu d'agir comme un immense levier sur le pont, la vis est placée immédiatement au dessus de la quille et sert même de lest. D'après la simplicité et le peu de place qu'occupe le propulseur à vis, on peut en avoir à bord plusieurs de rechange, en cas d'accident. Le gouvernement (anglais) vient de donner des ordres pour la construction immédiate d'un steamer de guerre avec la vis, et de construire à la même époque les mêmes dimensions et la même coupe que le Polyphème, qui vient de partir pour la Méditerranée. On pourra ainsi comparer les deux systèmes. On lit dans le Courrier, journal de Londres: Nous avons dit, il y a quelques jours, que le but du voyage du roi Léopold en Angleterre avait été d'entamer avec le gouvernement une négociation ayant pour but d'affranchir S. M. de l'obligation qu'elle s'était imposée de démolir les fortifications belges du côté de la France. Nous avons ajouté que le roi Louis-Philippe avait conseillé au roi Léopold de faire cette démarche. Aujourd'hui nous pouvons annoncer à nos lecteurs que lord Palmerston a formellement refusé de consentir à une pareille modification des clauses du traité conclu pour cet objet, et que, pour le moment du moins, l'affaire est complètement abandonnée. L'amiral Stopford est arrivé le 22 à Portsmouth, à bord du vaisseau la Princesse Charlotte. On lit dans les journaux de Londres: Ce soir à cinq heures, lord John Russell, troisième fils du feu et frère du présent duc de Bedford, secrétaire d'état au département des colonies, a épousé lady Françoise Anne Elliot, deuxième fille du comte et de la comtesse de Minto. Le révérend Gilbert Elliot a officié en présence d'une nombreuse et brillante compagnie. Le noble lord et sa femme sont partis à six heures pour Bowhill, résidence du duc de Buccleuch, près Selkirk, où ils doivent rester jusqu'à la mi-août. Le comte et la comtesse de Minto donnent un grand bal. M. Thiers, dans son Histoire de la Révolution française, assigne deux causes principales à la démolition de l'ancienne Bastille: 1° la présence d'une d'une forteresse qui pouvait inquiéter un seul quartier de Paris, le faubourg St. Antoine; 2° la concentration autour de cette ville d'une force armée qu'on évaluait à 20,000 hommes. En bien! à présent nous aurons quatorze bastilles et 70,000 soldats autour de la capitale. Bénéfice net de deux révolutions pour le peuple parisien:—treize bastilles et cinquante mille soldats de plus. Le Pays, journal d'Auch, ajoute les détails suivants aux faits qui se sont passés dans cette ville le dimanche 18: Le lendemain lundi, la gendarmerie a opéré deux ou trois arrestations. Les plus étranges bruits ont couru en ville. Il ne se fit rien de moins que de désarmer un bataillon qui devait passer pour aller à Toulouse. Le maire, le préfet par intérim et le général ont eu de fréquentes conférences; des proclamations ont été affichées et publiées à son de trompe, un arrêté contre les attroupements a été lu dans tous les quartiers; on a ordonné d'enlever des rues charrues, charrettes, tombereaux, tout ce qui en un mot pouvait servir à faire des barricades; deux pièces d'artillerie que la ville possède ont été mises sous la sauvegarde de la garnison. On a vu des barils de poudre promenés solennellement de la poudrière à la mairie et de la mairie à la caserne. Et le soir le général, à la tête de quelques cavaliers, a parcouru la ville dans tous les sens, visité toutes les avenues; des chasseurs et des gendarmes à pied et à cheval garnissaient fort avant dans la nuit la place de la mairie. Au milieu de tout cela il y a eu quelque chose de rassurant, c'est la démarche qu'ont faite les officiers de la garde nationale. Ils sont allés demander que l'on confiât aux qu'ils commandent la tranquillité de la ville. Comme la faute de Toulouse semblait devoir se reproduire partout, les officiers d'officiers n'ont pas été immédiatement agréés. Le maire a répondu que, s'il était besoin, il recourrait à eux. Les choses en sont là. Quant à nous, nous n'avons qu'un seul vœu à exprimer: c'est qu'on fasse concourir la garde civique au service de la ville. Sans grand peine alors on assurera la tranquillité publique. Rien ne prouve mieux que le fait suivant combien nos populations voient avec peine la concentration des troupes à Toulouse. A Vic-Fezensac, le bataillon du 38e n'a pu trouver de chevaux pour transporter ses bagages. "Voulez-vous retourner à Bayonne, dit-on de toutes parts, vous aurez chevaux, voitures, conducteurs, tout ce qu'il plaira, mais si vous allez à Toulouse, nous ne voulons rien vous donner." Voici comment l'Emancipation du 20 rend compte des troubles qui ont eu lieu dans l'Hérault: On écrit de Castelnaudary: Il est passé dimanche plusieurs compagnies du 2e léger, qui se rendaient à marches forcées aux environs de Toulouse. On assure que quatre soldats sont morts en route, et beaucoup sont arrivés malades sur des charrettes, par suite de la fatigue. De nouvelles troupes devaient passer; mais on prétend qu'elles ont reçu l'ordre de retrourner pour contenir la population de Pézenas et Montpellier qui s'agitent et qui ne veut pas non plus être imposée illégalement. D'après les lettres d'Auch, écrites à l'Emancipation, l'autorité locale a jugé prudent de garder les troupes qui devaient partir pour Toulouse, l'agitation qui s'était manifestée à Auch durant encore. On lit dans le Rhône, journal de Lyon: La garnison de notre ville se trouve momentanément réduite à neuf bataillons; mais elle sera incessamment reportée à douze par l'arrivée d'un bataillon qui vient de Grenoble, et d'un nouveau régiment qu'on ne désigne pas encore. Nous apprenons, en effet, dit le Patriote des Alpes, du 20, qu'un bataillon du 8e léger, qui tient garnison à Grenoble, part pour Lyon le 22 de ce mois. On lit dans le Courrier du Gard (Nîmes) du 20: La mesure prise, dit-on, par le gouvernement d'échelonner des troupes sur toute la ligne de Nîmes à Toulouse, a fait passer par notre ville, le 17, un détachement du 19e de ligne, venant d'Avignon. Ce détachement, composé de 5 officiers et 89 sous-officiers et soldats, est parti le lendemain pour Montpellier. Avant-hier sont arrivés de Marseille 211 hommes du même régiment; ils ont pris hier la route de Montpellier. Un détachement des chasseurs d'Afrique, venant d'Auch, et dirigé sur Hyères, est aussi passé dimanche. Le bataillon de notre garnison, qui devait partir pour Toulouse, a reçu cet ordre. Le conseil municipal de Paris a protesté contre les mesures fiscales de M. Humann. On écrit de Perpignan, le 11 juillet: Le conseil municipal s'est réuni extraordinairement le 9, et a délibéré à l'unanimité une protestation énergique contre les mesures ordonnées par le ministre des finances pour pressurer le pays. Cette protestation sera adressée aux ministres et au préfet. Le conseil municipal de Perpignan a été dans cette circonstance l'organe et l'écho du pays. Son exemple sera sans doute imité par les autres villes, et le gouvernement apprendra qu'il est des barrières que l'arbitraire et la soif de l'argent ne pourront pas franchir. (Emancipation de Toulouse du 12.) Le 14 juillet, deux des vieux patriotes de 89 qui ont conservé l'habitude de fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille, ont pu se donner un spectacle assez curieux en allant voir l'activité qui règne dans la construction des nouvelles bastilles destinées à remplacer l'ancienne. Cela aura dû leur faire faire de sages réflexions sur la vanité des choses révolutionnaires. (Gazette de Metz.) Le Séraphore de Marseille, dans une lettre de Livourne, nous apprend que la maison Biechier et Thaddeu, de cette place, a fait faillite le 11, et que son passif est d'environ 400,000 fr. La Gazette de Cologne parle d'une faillite bien autrement considérable, qui viendrait de jeter la perturbation sur la place de Nuremberg. Le chiffre n'en serait pas moindre que deux millions et demi de florins ou six millions de francs. La garnison révoltée d'Albuernas (Afrique espagnole) a été amenée le 14 à Malaga, sur des gardes-côtes et un brick de guerre espagnol. On ignore comment le capitaine-général s'y est pris pour parvenir à s'emparer d'elle. Après quatre jours de quarantaine, l'instruction va commencer contre eux. La faillite de la maison Geymuller forme toujours à Vienne le sujet des conversations dans les salons de notre capitale. Comme il est positif que le déficit de cette maison remonte à l'année 1839, le chef est en ce moment l'objet des critiques les plus sévères. On fait circuler des listes contenant les noms des personnes qui avaient confié des sommes plus ou moins considérables à cette maison. L'imprimatrice-mère y figure. On dit aussi que plusieurs princes de la famille impériale sont portés au passif. Les lettres de change de la maison Geymuller, acceptées par la Banque, s'élevaient à 4 ou 500 millions de francs. Tout le commerce est indigné. L'aristocratie se défie des banquiers et leur forme ses confidences. Cette faillite a entraîné la ruine de six autres maisons de second et de troisième ordre. (Gazette de la Haute-Allemagne)

Le lendemain lundi, la gendarmerie a opéré deux ou trois arrestations. Les plus étranges bruits ont couru en ville. Il ne se fit rien de moins que de désarmer un bataillon qui devait passer pour aller à Toulouse. Le maire, le préfet par intérim et le général ont eu de fréquentes conférences; des proclamations ont été affichées et publiées à son de trompe, un arrêté contre les attroupements a été lu dans tous les quartiers; on a ordonné d'enlever des rues charrues, charrettes, tombereaux, tout ce qui en un mot pouvait servir à faire des barricades; deux pièces d'artillerie que la ville possède ont été mises sous la sauvegarde de la garnison. On a vu des barils de poudre promenés solennellement de la poudrière à la mairie et de la mairie à la caserne. Et le soir le général, à la tête de quelques cavaliers, a parcouru la ville dans tous les sens, visité toutes les avenues; des chasseurs et des gendarmes à pied et à cheval garnissaient fort avant dans la nuit la place de la mairie. Au milieu de tout cela il y a eu quelque chose de rassurant, c'est la démarche qu'ont faite les officiers de la garde nationale. Ils sont allés demander que l'on confiât aux qu'ils commandent la tranquillité de la ville. Comme la faute de Toulouse semblait devoir se reproduire partout, les officiers d'officiers n'ont pas été immédiatement agréés. Le maire a répondu que, s'il était besoin, il recourrait à eux. Les choses en sont là. Quant à nous, nous n'avons qu'un seul vœu à exprimer: c'est qu'on fasse concourir la garde civique au service de la ville. Sans grand peine alors on assurera la tranquillité publique. Rien ne prouve mieux que le fait suivant combien nos populations voient avec peine la concentration des troupes à Toulouse. A Vic-Fezensac, le bataillon du 38e n'a pu trouver de chevaux pour transporter ses bagages. "Voulez-vous retourner à Bayonne, dit-on de toutes parts, vous aurez chevaux, voitures, conducteurs, tout ce qu'il plaira, mais si vous allez à Toulouse, nous ne voulons rien vous donner." Voici comment l'Emancipation du 20 rend compte des troubles qui ont eu lieu dans l'Hérault: On écrit de Castelnaudary: Il est passé dimanche plusieurs compagnies du 2e léger, qui se rendaient à marches forcées aux environs de Toulouse. On assure que quatre soldats sont morts en route, et beaucoup sont arrivés malades sur des charrettes, par suite de la fatigue. De nouvelles troupes devaient passer; mais on prétend qu'elles ont reçu l'ordre de retrourner pour contenir la population de Pézenas et Montpellier qui s'agitent et qui ne veut pas non plus être imposée illégalement. D'après les lettres d'Auch, écrites à l'Emancipation, l'autorité locale a jugé prudent de garder les troupes qui devaient partir pour Toulouse, l'agitation qui s'était manifestée à Auch durant encore. On lit dans le Rhône, journal de Lyon: La garnison de notre ville se trouve momentanément réduite à neuf bataillons; mais elle sera incessamment reportée à douze par l'arrivée d'un bataillon qui vient de Grenoble, et d'un nouveau régiment qu'on ne désigne pas encore. Nous apprenons, en effet, dit le Patriote des Alpes, du 20, qu'un bataillon du 8e léger, qui tient garnison à Grenoble, part pour Lyon le 22 de ce mois. On lit dans le Courrier du Gard (Nîmes) du 20: La mesure prise, dit-on, par le gouvernement d'échelonner des troupes sur toute la ligne de Nîmes à Toulouse, a fait passer par notre ville, le 17, un détachement du 19e de ligne, venant d'Avignon. Ce détachement, composé de 5 officiers et 89 sous-officiers et soldats, est parti le lendemain pour Montpellier. Avant-hier sont arrivés de Marseille 211 hommes du même régiment; ils ont pris hier la route de Montpellier. Un détachement des chasseurs d'Afrique, venant d'Auch, et dirigé sur Hyères, est aussi passé dimanche. Le bataillon de notre garnison, qui devait partir pour Toulouse, a reçu cet ordre. Le conseil municipal de Paris a protesté contre les mesures fiscales de M. Humann. On écrit de Perpignan, le 11 juillet: Le conseil municipal s'est réuni extraordinairement le 9, et a délibéré à l'unanimité une protestation énergique contre les mesures ordonnées par le ministre des finances pour pressurer le pays. Cette protestation sera adressée aux ministres et au préfet. Le conseil municipal de Perpignan a été dans cette circonstance l'organe et l'écho du pays. Son exemple sera sans doute imité par les autres villes, et le gouvernement apprendra qu'il est des barrières que l'arbitraire et la soif de l'argent ne pourront pas franchir. (Emancipation de Toulouse du 12.) Le 14 juillet, deux des vieux patriotes de 89 qui ont conservé l'habitude de fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille, ont pu se donner un spectacle assez curieux en allant voir l'activité qui règne dans la construction des nouvelles bastilles destinées à remplacer l'ancienne. Cela aura dû leur faire faire de sages réflexions sur la vanité des choses révolutionnaires. (Gazette de Metz.) Le Séraphore de Marseille, dans une lettre de Livourne, nous apprend que la maison Biechier et Thaddeu, de cette place, a fait faillite le 11, et que son passif est d'environ 400,000 fr. La Gazette de Cologne parle d'une faillite bien autrement considérable, qui viendrait de jeter la perturbation sur la place de Nuremberg. Le chiffre n'en serait pas moindre que deux millions et demi de florins ou six millions de francs. La garnison révoltée d'Albuernas (Afrique espagnole) a été amenée le 14 à Malaga, sur des gardes-côtes et un brick de guerre espagnol. On ignore comment le capitaine-général s'y est pris pour parvenir à s'emparer d'elle. Après quatre jours de quarantaine, l'instruction va commencer contre eux. La faillite de la maison Geymuller forme toujours à Vienne le sujet des conversations dans les salons de notre capitale. Comme il est positif que le déficit de cette maison remonte à l'année 1839, le chef est en ce moment l'objet des critiques les plus sévères. On fait circuler des listes contenant les noms des personnes qui avaient confié des sommes plus ou moins considérables à cette maison. L'imprimatrice-mère y figure. On dit aussi que plusieurs princes de la famille impériale sont portés au passif. Les lettres de change de la maison Geymuller, acceptées par la Banque, s'élevaient à 4 ou 500 millions de francs. Tout le commerce est indigné. L'aristocratie se défie des banquiers et leur forme ses confidences. Cette faillite a entraîné la ruine de six autres maisons de second et de troisième ordre. (Gazette de la Haute-Allemagne)

UNION DOUANIÈRE DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE. Le Mémorial de la Sambre, du 17 juillet, contient la note suivante: Voici une nouvelle d'une extrême importance pour la Belgique; nous la garantissons dans tous ses détails. Pendant le dernier séjour du roi Léopold à Paris, le ministre lui a fait la proposition formelle de conclure un traité de commerce entre la France et la Belgique, sous conditions suivantes: 1° Suppression des lignes de douanes entre la France et la Belgique, et par conséquent libre circulation entre les deux pays, de tous les produits quelconques manufacturés et autres; 2° Traité de la ligne de douanes française à la frontière de Hollande et d'Allemagne; 3° L'administration de cette ligne, avec la nomination et la révocation du personnel, laissées exclusivement à la France, qui veut par là s'assurer que ses intérêts ne seront pas lésés; 4° Remise à la Belgique de tout le montant net des droits perçus à ses frontières, avec addition d'un quart; de telle sorte que si le total s'élevait comme aujourd'hui à 8 millions de francs, le trésor belge recevrait de ce chef 10 millions. "Telles sont les principales bases du traité offert à la Belgique par la France. On ne saurait découvrir qu'elle ne soient singulièrement favorables à notre commerce et à notre industrie. Le ministre français assure qu'il est certain de les faire sanctionner par la législature. "A ces ouvertures faites au roi Léopold pendant son dernier séjour à Paris, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce prince a répondu qu'il réfléchirait. On s'attendait à Paris à ce que le ministre belge s'empresserait d'entrer en négociation pour donner suite à ce projet. Hier, d'après la Gazette de Dusseldorf, nous avons annoncé que l'empereur Nicolas avait l'intention de réorganiser les deux chambres polonaises, supprimées par un ukase impérial du 25 février 1832, et de rendre aux Polonais leurs armoiries nationales. Peut-être cette nouvelle n'est-elle pas au fond aussi invraisemblable qu'elle doit le paraître. Le czar, au mépris des traités les plus solennels, a déclaré le royaume de Pologne province russe, prétendant que les Polonais avaient eux-mêmes décliné par la révolte de 1831 leurs droits à une existence nationale distincte de celle de la Russie. L'argument ne soutient pas le plus léger examen, mais il avait une valeur toute spéciale aux yeux de l'empereur; c'était de prouver qu'en dépit des traités et des protestations de la France, et même de l'Angleterre, l'autocrate disposait selon sa volonté souveraine des populations qu'il est appelé à gouverner. Ce but étant atteint, au grand préjudice de notre considération en Europe, le czar en poursuit maintenant un autre que nous avons eu soin d'indiquer à l'attention de la France. D'abord l'empereur veut faire un emprunt de 80 ou 100 millions à la charge de la Pologne, et pour cela il est indispensable qu'il y ait au moins un simulacre de Pologne. Mais voici qui est beaucoup plus grave: dans le cas d'un démembrement de la Turquie, la part de la Russie, celle de l'Angleterre et celle de l'Autriche sont faites à l'avance; il s'agirait donc de trouver une indemnité qui la Prusse, lui donner ce qui reste de la Saxe est chose convenue, mais ce n'est point assez; on penserait donc à ressusciter le grand-duché de Varsovie, qui pourrait être attribué au roi Guillaume IV; car tous les gouvernements, celui de France excepté, se préparent aux grands événements qui peuvent se faire attendre dix ans encore, mais qui peuvent éclater demain. (Siècle.)

QUEBEC: JEUDI, 26 AOUT, 1841.

Il n'a pas été reçu aujourd'hui de journaux des Etats-Unis, non plus que du Haut-Canada. Ceux d'Halifax du 18, arrivés ce matin, ne contiennent rien d'important. Le général commandant en chef dans les provinces du golfe était en tournée d'inspection à Madawaska. Le Sydenham n'est arrivé encore aujourd'hui que vers une heure de l'après-midi. Ces retards sont causés, à ce qu'il paraît, par la brume et la fumée qui couvrent le lac Saint-Pierre et le fleuve. Les journaux de Montréal d'hier ne contiennent rien d'intéressant. Voilà plus d'un mois que nous avons à peine eu ici quelques gouttes de pluie. Les campagnes sont brûlées, les puits, les étangs et les ruisseaux desséchés, et les animaux, comme la terre, souffrent de la sécheresse. Le fleuve même s'en est senti: il est sans eau si basse, dit-on, dans le lac Saint-Pierre que depuis une semaine trois des bateaux à vapeur s'y sont échoués. Cependant, quoique l' chaleur soit excessive le jour, les nuits sont très-fraîches. La semaine dernière, à la suite d'un jour qui fit monter le thermomètre au dessus de 90 degrés, à l'ombre, il gela, dit-on, la nuit dans les campagnes d'alentour. Depuis quelque temps l'atmosphère est chargée de fumée et de vapeurs qui, se condensant la nuit, forment le matin une brume épaisse, et l'on parle de feux considérables en divers endroits. Les seuls détails authentiques que nous ayons reçus à ce sujet sont contenus dans la lettre suivante: "Sainte-Anne de la Péraie, 23 août 1841. "Le feu fait de grands ravages depuis une dizaine de jours dans nos environs. Il a détruit quelques bois d'une grande valeur. Un individu qui avait acheté une grande terre à bois l'hiver dernier, et sur laquelle on estime qu'il aurait fait 400 cordes de bois, l'a perdue. C'est une grande perte pour lui. On dit qu'il a brûlé des maisons à la rivière la Vayette, dans la partie de derrière de la paroisse. "Nous avons eu de fortes gelées. Plusieurs champs de blé sarrasin ont gelé; aussi des patates. "Les récoltes souffrent du manque de pluie, qu'on n'aient été jusqu'à présent beaucoup plus abondantes que l'année dernière. Le foin est en grande quantité, et a été serré en bon état."

La chambre a été occupée jusqu'à 8 heures, hier soir, à discuter sur des bagatelles. Le bill des élections est le premier ordre du jour. Si le gouverneur entend sérieusement tâcher de faire passer toutes les mesures du gouvernement, la session ne fait que de commencer. "Kingston, samedi soir, 21 août. "Je vous envoie le Chronicle de ce soir, qui contient le message du gouverneur, délivré hier à l'assemblée. Nous sommes ici dans le tourbillon des préteurs d'argent et des agitateurs de Londres. On serait étonné en Angleterre si le gouvernement proposait de dépenser cinquante millions par année, en travaux publics, en offrant le revenu de l'état pour garantie des sommes à emprunter: voilà cependant qu'on nous invite à dépenser annuellement, pendant cinq années, une somme égale à tout le revenu du Canada, dont il est disposé d'une manière permanente, à l'exception de quelque vingt à trente mille livres, par acte de parlement britannique. "Si les plans du gouverneur sont adoptés, nous serons plus grevés de taxes, eu égard à nos moyens, que ne le sont les habitants de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, avec cette différence que le produit des taxes, au lieu d'être dépensé parmi nous, sera envoyé aux préteurs d'argent et aux agitateurs anglais. Il nous faudra diminuer notre consommation de marchandises anglaises d'une somme égale au montant de ces intérêts, parce que nos moyens de payer ces marchandises seront, pour le moins, diminués d'autant. Et quelle assurance avons-nous qu'un gouvernement et des fonctionnaires publics, soustraits par acte de parlement britannique à tout contrôle de la part de la colonie, emploieront l'argent fidèlement et pour effectuer les objets proposés? N'avons-nous pas eu des exemples suffisants du contraire lorsque le contrôle était plus grand qu'il n'est à présent. L'illusion est inexorablement maintenue que nous avons les yeux l'histoire du passé, tant ici que dans les Etats voisins, dont plusieurs se sont endettés à tel point qu'ils ont perdu leur crédit et que leurs ouvrages publics restent improductifs et s'en vont en ruine. "Des améliorations bien conçues et proportionnées à nos moyens présents sont les seules améliorations sûres, en commençant par celles qui sont les plus nécessaires et qui paraissent devoir être les plus productives, et en les augmentant à mesure que nos moyens augmentent. Avec de l'économie dans les dépenses publiques, et un contrôle constitutionnel de la part du peuple sur ces dépenses, notre revenu avec des emprunts proportionnés sous sa garantie suffirait aux développements les plus pressés de nos facilités naturelles de communication commerciale. Ce n'est, à bien dire, que sur une telle base que nous pouvons offrir aucune garantie réelle aux capitalistes européens. Des dettes et des taxes onéreuses, imposées au pays sans le consentement d'une véritable représentation du pays, n'ont pas la sanction d'une obligation morale, et pourront, tôt ou tard, n'être pas considérées comme obligatoires, alors surtout qu'on sentira que le poids en sera au-dessus des moyens des contribuables. "On dit que le comité des banques et du cours des monnaies a pris à l'unanimité la décision de ne point procéder ultérieurement sur le projet de banque d'émission; mais l'organe du gouvernement dans l'assemblée présentera probablement un bill en rapport avec le message d'hier. On dit aussi que le comité est convenu de recommander le renouvellement des chartes des banques pour un temps limité, sous certaines restrictions additionnelles, bornant leur circulation au montant de leur capital versé, et leur interdisant d'émettre des billets au-dessous de quatre piastres. "Vous verrez par le Chronicle que le comité du conseil législatif auquel avait été renvoyé le message de l'assemblée, concernant les preuves à l'appui du bill des élections contestées du Bas-Canada, a fait rapport que ces preuves étaient insuffisantes. Les électeurs de six des comtés les plus peuplés de la province, où l'on affirme que les membres siégeants ont été déclarés élus par suite de violences ouvertes, et, dans quelques cas, de meurtres, seront ainsi privés de tout redressement, et le pays le sera du choix libre du peu de représentants qui lui ont été assignés. Il est possible, toutefois, que le conseil ne soit pas de l'avis du comité. Quoi qu'il en soit, il est à présumer que la question sera reprise dans l'assemblée. "Nous sommes un peu déçus de ne pas avoir pu encore eu de nouvelles de l'arrivée du paquebot à vapeur du 4 août, ni du résultat du procès de M. LEOD, qui devait, dit-on, se faire à Utica le 19 du courant. "Les solliciteurs continuent d'affluer ici de toutes les parties de la province, pour offrir quelque chose du gouvernement et de la législature s'ils le peuvent. "M. le colonel DESALABERRY et M. DELISLE sont partis pour le Bas-Canada; leur absence ne sera que temporaire. "KINGSTON, mardi matin, 24 août 1841. "L'assemblée, dans la séance d'hier, a été occupée par la routine ordinaire de recevoir et de renvoyer des pétitions, de recevoir des rapports de comités, d'entendre des motions, des avis de motions, et des discussions prolongées sur toutes choses et sur chaque chose. La question de concours au rapport du comité général accordant £1000 par an au président de la chambre, a donné lieu à de longs débats sur le salaire du président du conseil législatif, sur les pensions des officiers retirés des quatre chambres du Haut et du Bas-Canada, et sur le mode de procéder. Le vote du comité général, de £1000 par an président de l'assemblée a été à la fin adopté par 41 voix contre 19, sous la condition que le président ne remplirait en même temps aucune autre place lucrative. C'était la condition imposée dans l'acte du Bas-Canada. "Le bill des élections a été presque tout discuté vendredi; celui de l'enregistrement des électeurs a été remis hier, et l'on a procédé sur une variété de bills d'intérêt local. Il y a en tout une quarantaine de bills passés par l'assemblée, après qu'elle a été près de deux mois et demi en session. Dix de ces bills ont été adoptés par le conseil. Il y a une quarantaine d'autres bills parmi les ordres du jour, et il en vient d'autres. "M. BLACK a proposé de renvoyer de nouveau le bill de l'inspection de la loi à un comité spécial, pour la mettre à l'option des parties conformément aux résolutions adoptées il y a quelques semaines. Ce renvoi a été refusé par 24 voix contre 22, et la clause d'option sera proposée en comité général avec plusieurs autres amendements. "Le comité du bill des écoles a procédé avec le bill. La pétition de Mgr l'évêque de QUÉBEC et de Mgr de SYDNEY, et celle de l'évêque de KINGSTON et du grand-vicaire de l'évêque de MONTREAL, contre le bill, ont été présentées et seront probablement renvoyées au comité. Ces pétitions expriment sans doute les opinions de presque toute la population catholique du Canada, qui forme certainement une majorité de la population totale.

Les pouvoirs du surintendant, révocable à la volonté du gouverneur, sont considérés comme ouvrant la porte à une intervention dangereuse dans l'éducation des enfants de parents catholiques. Les revenus des biens des jésuites sont aussi réclamés comme ayant été donnés, d'après les intentions des donateurs, uniquement pour l'instruction des sauvages et pour l'éducation religieuse de la jeunesse catholique du pays. "Il est à regretter que le bill ait été dressé de manière à exciter des craintes à l'égard de la religion; craintes que n'avaient pas fait naître les actes du Bas-Canada relatifs aux écoles, d'une date postérieure à 1832, et ces écoles étaient fréquentées par des enfants de toutes les communions religieuses. "Le conseil législatif a encore pourvu à ce que les voitures d'hiver soient attelées d'un côté du front, de manière à faire marcher le cheval hors de la ligne de traction. "La question de concours au rapport du comité du conseil sur le bill des élections contestées du Bas-Canada a été remise à demain. En attendant l'assemblée a chargé un comité de chercher dans les journaux du conseil ce qui a été fait sur ce bill: ainsi il y aura probablement une explosion. "On dit que le procès de McLeod est remis au 29 du courant. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL.—Nous lisons dans une correspondance du Tablet, journal de Londres, datée de Rome, 4 juillet: "Mgr. Bourget, évêque de Montréal, est ici depuis quelques jours. Il doit emmener avec lui quelques missionnaires français, mais il se propose de visiter l'Angleterre avant de retourner dans son diocèse. LE PRÉSIDENT.—On lit dans le Progressif canadien qui paraît à Fécamp: "Le 8 avril, par 25° degré de longitude et 46° de latitude, le capitaine MANNAN a trouvé et pris à son bord un tronçon de mât de hune d'environ cinq mètres de longueur, dont la forme, la peinture de couleur noire et la grosseur annoncent que ces débris proviennent d'un grand navire à vapeur. A environ quatre mètres et demi de la caisse, il y a un petit épaulement pour recevoir un simple caplug; il n'y a point de dans ni de rouets de poulies placés; seulement on voit dans la caisse un trou avec des engoujures pour recevoir la guinderesse, et un autre trou carré pour placer la clé; il y avait encore sur ce mât un blin en choquo en fer dont les pièces sont tenues ensemble par de forts rivets ronds et des soudures. On peut présumer, par le poids et la forme de cette pièce, comme celle du tronçon du mât de hune, et par l'époque et le lieu où elles ont été trouvées, qu'elles ont appartenu au steamer Præident. —On écrit de Wesel, le 16 juillet, à la Gazette de Dusseldorf: "Nous venons d'apprendre de Drammen, en Norvège, que les débris d'un grand vaisseau naufragé ont été vus à la côte. On croit que ces débris sont du Præident. On sait que presque tous les vaisseaux qui ont fait naufrage entre l'Amérique et l'Angleterre arrivent à la côte de Norvège; probablement la glace s'est dissoute maintenant dans la mer du Nord. (Pour la Gazette de Québec.) M. l'éditeur.—En conformité de l'ordonnance des municipalités, l'élection des conseillers et autres officiers de la paroisse de Saint-André, dans le district de Kamonaska, a eu lieu ce matin, à la salle publique de Saint-André, présidée par Edouard Michaud, écuier, notaire public, et le tout s'est passé avec cette harmonie et cette résignation qui caractérisent le peuple canadien, et qui devraient lui mériter un meilleur sort que celui qu'on lui prépare; le meilleur ordre a été maintenu, sans qu'il ait été besoin de l'intervention de l'officier rapporteur, pour contenir le peuple, comme il a été prévu par l'ordonnance en question. Les voix ont été unanimes, et les messieurs suivants ont été choisis: Pierre C. Marquis père, et Alexandre Fraser, notaire public, écuier, ont été élus conseillers; Hyppolite Sirote, écuier, et messieurs Flavien Lupinote et Pierre Hilari Michaud, coiffeurs; Pierre Canan Marquis fils, écuier, collecteur; M. Michel Marquis, greffier; M. Narcisse Sirote, marchand, inspecteur des grands chemins; et M. Benjamin Sirote, commissaire des pauvres. Si les choses ne changent point de face, je crains que ce dernier ne puisse suffire à remplir cette pénible tâche, car du tout que nous y allons, je crains qu'il ne soit bientôt obligé d'être le commissaire de toute la paroisse. Mais, enfin, nous verrons, et en attendant, QUE DTU NOUS SOIT EN AIDE. J. E. N. Saint-André, 23 août 1841. —NN. SS. les évêques de Québec et de Sidymé viennent aussi de réclamer contre les dispositions du projet de loi sur l'instruction primaire. Espérons que ces hautes manifestations auront un heureux effet! —Nous venons de recevoir, heureusement assez à temps pour ce numéro-ci, une copie de l'énergique réclamation à laquelle nous faisons allusion dans les lignes précédentes. C'est un nouveau document qu'il importe d'enregistrer. La parole qui part de si haut doit être entendue de tout le monde. La voici: A L'HONORABLE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE DU CANADA. Nous les soussignés, Evêque catholique de Québec et Evêque de Sidymé, Coadjuteur du dit Evêque catholique de Québec, prenons la liberté de représenter respectueusement à votre Honorable Chambre: Que nous n'avons pu nous défendre d'éprouver un vif sentiment de douleur, en examinant certaines dispositions d'un projet de loi qui a été proposé récemment à l'assentiment de votre honorable assemblée, lequel projet de loi a pour titre, "Bill pour abroger certains actes y mentionnés et pourvoir à l'établissement et au maintien des écoles élémentaires en cette province." Que rien ne saurait nous être plus agréable que de voir les bienfaits d'une éducation saine et libérale se répandre dans toutes les parties de la province; mais que le projet de loi proposé nous semble pas de nature à atteindre ce but d'une manière équitable envers les sujets catholiques de S. M. en cette province. Qu'en effet le pouvoir immense donné par le projet de loi au surintendant général des écoles, la liberté laissée aux examinateurs par lui choisis dans chaque district municipal, de régler arbitrairement

